



## Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

**Mardi 14 juin 2022**

Le président Manuel Siggen souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et de la Municipalité ainsi qu'à Marc Michaud, le boursier communal et Serge Goy qui vient couvrir le Conseil pour le journal l'Omnibus.

Il rappelle que les auditeurs n'ont pas le droit de vote et ne peuvent pas demander la parole. Il se réjouit de pouvoir enfin tenir ce Conseil dans la salle historique dévolue à cet effet après deux ans passés hors les murs pour des questions sanitaires.

Il informe que le Conseil fait l'objet d'un enregistrement audio afin de faciliter la prise en charge du procès-verbal.

### **1. Appel nominal**

#### ***Présent-e-s***

Baehni Luc, Benza Isabelle, Besson Anne-Marie, Blanc Michel, Blanc Valentina, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Boulaz Marius, Duplain Jérôme, Duvauchelle Anika, Gander Sophie, Gaudard Michel, Guitard Manouche, Henchoz Guillaume, Huber Verena, Laforge Frédéric, Massard Nicolas, Mauron Guy, Nicod Stéphane, Perreaud Joëlle, Perreaud Nicole, Piguët Léo, Rasori Alessandro, Rézenne Marlène, Siggen Manuel, Türk François, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

#### ***Excusé-e-s***

Besson Jean-Jacques, Boulaz Johann, Genier Pierre, Hostettler Diane, Jordan Michel, Kuster Kim, Liardon Nicolas, Lugon Pascal, Mezenen Sandrine, Panchaud Damien, Perreaud Julien, Rémy Christophe, Reymond Jan, Reymond Delphine, Vuille Dominique.

#### ***Absent-e-s***

Hostettler Grégoire, Moinecourt Martine, Moinecourt Jacques, Naito Baptiste.

Avec 28 conseillers généraux présents, le quorum est atteint.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour tel que proposé est accepté.

Avis pour : 27

Avis contre : 0

Abstention(s) : 1

## **3. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022**

Conformément au règlement du Conseil général, le procès-verbal de la séance de décembre 2021 fait l'objet d'une lecture à voix haute de la part du secrétaire du Conseil car le bureau n'a pas pu joindre le document à temps avec l'envoi de la convocation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Avis pour : 27

Avis Contre : 0

Abstention(s) : 0

## **4. Assermentations et démissions éventuelles**

Delatouche-Nicod Isabelle et Vincent Michel sont assermentés.

Descuves Anne présente sa démission du Conseil général.

30 conseillers généraux peuvent désormais valablement siéger et délibérer.

## **5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 10 juin 2022)**

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau du Conseil.

## **6. Communications du bureau et de la Municipalité**

Le président Manuel Siggen rappelle aux membres du Conseil général qu'ils sont toutes et tous attendus au caveau de la brasserie après la séance, où une petite agape sera servie.

Le syndic Nils Monbaron explique avoir avancé sur la protection informatique. Il annonce en outre que des efforts de digitalisation seront effectués au niveau de la Commune pour en améliorer son efficacité. Le budget est de 35'000 CHF pour ces deux prochaines années.

Il explique aussi que la Municipalité a restructuré le poste de boursier. Marc Michaud reste le boursier communal. Une nouvelle personne est engagée à partir du 1<sup>er</sup> juillet au poste de boursier-adjoint.

Le municipal Nicolas Mezenen donne quelques informations sur l'éclairage public. L'éclairage de la route de Juriens est sur une horloge provisoire détachée du reste de la Commune et dans l'attente d'un nouveau compteur qui devra être relié sur le réseau cantonal. Il peut en survenir des décalages entre le Bourg et la route de Juriens.

Il insiste sur le fait qu'il étudie différentes options de type « *smart cities* » afin d'obtenir un peu plus de souplesse dans les différents modes d'éclairage qui s'offrent à la Commune.

Le municipal Marc Benoit annonce qu'un petit feu de forêt a pris sur le territoire communal mais qu'il a pu être rapidement maîtrisé. Il rappelle les normes de sécurité essentielles.

Des travaux entre Juriens et Moiry vont toucher la route qui relie les deux communes.

Un gros projet sur la gare de Croy va être réalisé entre 2024 et 2025.

Le projet et la servitude concernant le chemin de la Bretenause sont prêts.

La conseillère Marlène Rézenne s'étonne de la restructuration concernant le travail du boursier communal

Le syndic Nils Monbaron lui répond qu'il s'articule entre un 10% dévolu à Marc Michaud et un 30% dévolu au poste d'aide-boursier.

La conseillère Marlène Rézenne trouve dommage d'employer quelqu'un de compétent à 10% seulement.

Le syndic Nils Monbaron lui explique que cette restructuration convient à toutes les personnes concernées et permettra d'avoir une gestion optimale des finances de la commune.

Le conseiller Luc-Antoine Baehni s'inquiète de savoir si la restructuration de la gare CFF comprend toujours une devanture couverte sur le quai du côté de Romainmôtier.

Le municipal Marc Benoit lui explique qu'effectivement la marquise de l'endroit précité pourrait bien disparaître au terme des travaux agendés. Cette marquise pourrait être à charge des Communes. Ces dernières ne sont pas d'accord avec la manière de procéder des CFF et ont décidé de ne pas s'avancer sur ce dossier pour l'instant.

Le conseiller Luc-Antoine Baehni enjoint la Municipalité à suivre ce dossier de près. Il rappelle que le quai est très fréquenté, notamment par tous les enfants du Vallon du Nozon qui se rendent à l'établissement scolaire de Vallorbe. Il estime que la pose d'une marquise à cet endroit ne relève pas du luxe.

Le municipal Yves Mouquin souligne le fait que la gare aurait été déclassée par les CFF à cause du faible trafic. Différentes variantes ont été proposées par les CFF aux communes concernées. La régie fédérale serait d'accord de prendre à sa charge une des marquises mais pas la deuxième. Il y a aussi un problème avec le positionnement des rampes. Les négociations se poursuivent.

Le conseiller Luc Baehni réitère sa demande auprès de la Municipalité et insiste sur la nécessité de l'installation d'une marquise sur quai accueillant les trains pour Vallorbe.

## **7. Elections statutaires**

### ***Election à la présidence du Conseil général***

La vice-présidente Marlène Rézenne prend la présidence de la séance. L'actuel président Manuel Siggen annonce qu'il est candidat à sa propre succession. Il n'y a pas d'autre candidat.

Il est procédé à l'élection de Manuel Siggen à la fonction de président du Conseil général de Romainmôtier-Envy.

### ***Election à la vice-présidence du Conseil général***

Le président Manuel Siggen rappelle le rôle et la fonction de la vice-présidence puis demande s'il y a des candidates ou des candidats.

Frédéric Laforge se porte candidat. Dans la mesure où il n'y a qu'un seul candidat, il est procédé à l'élection tacite de Frédéric Laforge à la fonction de vice-président du Conseil général.

### ***Elections des scrutateurs / scrutatrices***

Deux postes sont à repourvoir. Nicole Perreaud a fait connaître son intention de ne pas briguer à nouveau cette fonction. Christine Zimmermann annonce en revanche son souhait de se maintenir à la fonction de scrutatrice.

Anne-Marie Besson se porte candidate au poste de scrutatrice.

Les conseillers Marlène Rézenne et Guy Mauron se portent également candidats.

Le président Manuel Siggen annonce qu'en présence de quatre candidats, il va être procédé à une élection par bulletin secret et demande aux scrutatrices actuelles de le rejoindre à la table.

Un certain brouhaha se fait entendre. Des conseillers demandent s'il n'est pas possible de procéder à un vote à main levée.

Le président Manuel Siggen explique qu'il ne s'agit pas ici d'un vote mais bien d'une élection et que cette dernière, conformément à la loi sur les communes et au règlement du conseil doit se dérouler à bulletin secret. Il rappelle toutefois qu'il s'agit d'élire ici deux scrutateurs et deux suppléants et demandent aux dernières personnes qui ont déclaré leur intérêt pour ce poste si elles souhaitent vraiment remplir la charge de scrutateurs ou si elles se contentent de celle de scrutateurs suppléants. Marlène Rézenne et Guy Mauron précisent qu'ils postulent à la fonction de scrutateurs suppléants.

Le secrétaire du Conseil Guillaume Henchoz range les bulletins de vote en qualifiant les conseillers Marlène Rézenne et Guy Mauron de « petits joueurs ».

Dans la mesure où le nombre de postes à repourvoir coïncide avec le nombre de candidatures il est procédé à une élection tacite :

Sont élues scrutatrices : Christine Zimmermann et Anne-Marie Besson.

Sont élus à la suppléance : Guy Mauron et Marlène Rézenne.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, le président souhaite vivement remercier deux personnes qui se sont activement impliquées au sein du bureau ces dernières années : Il s'agit de Marlène Rézenne et Nicole Perreaud à qui il fait remettre à chacune un présent sous les applaudissements des membres du Conseil.

## **8. Désignation d'une commission pour la révision du PACom (ex-PGA)**

Un membre du Conseil demande si des personnes ont contacté le bureau afin de leur faire part de leur intérêt pour cette commission.

Le président Manuel Siggen répond que ce n'est pas le cas et que de toute façon, il a été décidé lors du dernier Conseil général de procéder à la création de la commission et la nomination formelle de ses membres lors de la séance qui se tient en ce moment. Il annonce que la commission se compose de 5 membres et deux suppléants.

Les conseillers Marlène Rézenne, Harri Wettstein, Isabelle Delatouche, Luc Baehni et Léo Piguet se portent candidats. Ils sont élus tacitement.

Jérôme Duplain et François Türk se portent candidats à la suppléance. Ils sont élus tacitement.

Le président insiste une nouvelle fois sur les différences entre la commission ad hoc et la commission de l'urbanisme. Il explique que cette dernière est directement rattachée à la Municipalité et fait office d'expertise à différents moments ou points de l'avancement du projet. La commission ad hoc devra, elle, se positionner sur le préavis concernant le point PaCom quand ce dernier sera présenté aux membres du Conseil général.

### **9. Préavis 03/2022 : Comptes et gestion 2021**

Il est procédé à la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion et finances qui soutient le préavis 03/2022.

Le président ouvre la parole sur la partie « gestion » du préavis mais personne ne souhaite prendre la parole.

La partie « gestion » est acceptée par le Conseil général :

Voix pour : 29  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Nul(s) : 0

La partie « Comptes » est portée à l'ordre du jour. Chaque sous-partie est soumise à la discussion puis à son approbation.

#### **- Administration générale**

La parole n'est pas demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 28  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 1  
Nul(s) : 0

#### **- Finances**

La parole n'est pas demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 29  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Nul(s) : 0

**- Domaines et bâtiment**

La conseillère Marlène Rézenne souhaite savoir si des moisissures sont toujours présentes dans les différents bâtiments de la Commune.

Le municipal Michel Chabloz lui répond que c'est malheureusement toujours le cas. La Tour de la Torture, le Pectinarium et le Caveau communal qui abrite la brasserie sont touchés. Bonne nouvelle cependant : il ne s'agit pas de la mérule.

La parole n'est plus demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 29  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Nul(s) : 0

**- Travaux**

La parole n'est pas demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 29  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Nul(s) : 0

**- Instruction publique et cultes**

La parole n'est pas demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 28  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 1  
Nul(s) : 0

**- Police**

La parole n'est pas demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 29  
Voix contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Nul(s) : 0

**- Sécurité sociale**

La parole n'est pas demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Nul(s) : 0

### - Services industriels

La conseillère Anne-Marie Besson demande pourquoi dans le point sur le service des eaux il est budgété 20'000 CHF alors que la dépense effective se monte à 5'000 CHF seulement. Cela signifie-t-il que des travaux n'ont pas pu être menés à bien ?

Le municipal Marc Benoit lui répond qu'une fuite d'eau est devisée à 5'000 CHF et qu'on en prévoit 3 à 4 par année. Cette année cependant, il y en a moins eu et c'est tant mieux.

La parole n'est plus demandée. Le poste est soumis au vote et accepté.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Nul(s) : 0

Aucune prise de parole concernant le préavis dans son ensemble n'est demandée. Le préavis 04/2021 Comptes et gestion 2020 est accepté.

Voix pour 29

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Nul(s) : 0

## 10. Rapports des délégués aux associations intercommunales

**AIVN :** Les activités se poursuivent. Deux exploitants STEP ont réussi leurs examens. Des travaux doivent toujours être effectués au niveau de la benne et du séparateur d'eau.

**ASCOVABANO :** Le système « Monportail » sera mis en route lors de la prochaine année scolaire. Un système qui doit permettre un peu plus de souplesse au niveau de la facturation. Une refonte des transports d'écoliers est aussi à l'étude mais cela ne devrait pas impacter les élèves de Romainmôtier. Le collège intercommunal est toujours à l'étude. Différents scénarios sont à l'étude. On espère qu'un rapport sera préparé lors du CODIR dans quelques mois. Il y a pas mal de tension entre le haut et le bas du Vallon.

**ORPC :** Tout va bien.



**SDISPO** : Un exercice est planifié pour l'automne 2022.

**AJOVAL** : Un audit a été effectué au niveau de la direction. Il y a des tensions avec Bavois et Chavornay qui se retirent du réseau. Les négociations sont encore en cours.

## **11. Divers**

Le conseiller Michel Blanc s'adresse au municipal Michel Chabloz. Il lui demande d'où viennent les dégâts sur les bâtiments communaux qui ont été mentionné lors du préavis 03/2022. Il lui demande s'il s'agit de vieux murs avec des crépis imperméables à l'extérieur.

Le municipal Michel Chabloz lui dit que c'est effectivement le cas. Il y a beaucoup de problèmes d'humidité dans les bâtiments.

La conseillère Marlène Rézenne s'étonne de la gestion des feux à Croy qui gèrent le flux au niveau des travaux. Elle s'inquiète également de la composition du mur sur le bord de la route de Croy.

Le municipal Marc Benoit rappelle que ces travaux ont pour objectif de fluidifier le parcours entre le bourg et la gare. Il insiste sur le fait qu'il s'agit de maintenir deux voies pour les véhicules tout en assurant un dispositif sécurisé pour les piétons. Les travaux sont à la charge de Croy mais la commune de Romainmôtier y participe par le biais d'une convention. Les critères esthétiques relevant de la composition du mur sont laissés à l'appréciation personnelle et subjective des uns et des autres.

La conseillère Marlène Rézenne rappelle que la composition du mur était différente sur les plans de construction.

Le municipal Marc Benoit lui répond que c'est vrai. Il prend note et se renseigne.

Le Municipal Yves Mouquin n'imaginait pas non plus une barrière et un treillis. Il note que les habitants ne sont pas très enthousiasmés par l'esthétique du mur et les enjoint à le végétaliser comme ils peuvent.

Il revient également sur l'éclairage des cadrans de la Tour de l'Horloge, comme l'avait demandé la conseillère Marlène Rézenne lors du Conseil général précédent. Il explique avoir contacté les services de l'Etat de Vaud en charge de la réfection du clocher pour leur demander dans quelle mesure un éventuel éclairage pouvait être implémenté. On lui a répondu que ce n'était pas possible.

Le syndic Nils Monbaron annonce que les travaux pourraient se terminer autour de juillet 2022.

Le municipal Yves Mouquin annonce la tenue d'une petite performance du théâtre de l'Arsenic qui se tiendra au centre du Bourg le jeudi 16 juin 2022.

Le syndic Nils Monbaron annonce sa démission. Des élections se tiendront dès que possible.

Le conseiller Michel Gaudard remercie le syndic Nils Monbaron pour son travail et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Le municipal Marc Benoit remercie lui aussi le syndic pour son implication. Il reviendra rapidement vers le bureau pour la suite de la procédure.

Le président Manuel Siggen clôt la séance à 21h40.

Le président

Manuel Siggen



Le secrétaire

Guillaume Henchoz

